

ATTENTATS DE JANVIER 2015 I HOMMAGE AUX 17 VICTIMES QUI ONT PERDU LA VIE LES 7, 8 ET 9 JANVIER

jeudi 7 janvier 2021, par [Thémis](#)

Le 7 janvier 2015, débutait une série d'attaques terroristes en Ile-de-France et ce pendant trois jours.

Ce sont les locaux de Charlie Hebdo qui ont été visés les premiers par deux djihadistes français, les frères KOUACHI. Pénétrant dans les bureaux armés de kalachnikovs et prenant ensuite la fuite, ils ont tué douze personnes en l'espace de quelques minutes. Parmi les victimes, des membres du journal satirique, un agent de maintenance et un policier. De nombreux blessés ont aussi été à déplorer. L'attentat était revendiqué dans la foulée par AQPA (Al-Qaïda dans la péninsule arabique). Les deux terroristes, retranchés dans une imprimerie à Dammartin-en-Goële, ont finalement été abattus 48 heures plus tard par les forces de l'ordre.

Le lendemain, A. COULIBALY, proche des frères KOUACHI, tuait une policière à Montrouge avant de prendre en otage le jour suivant plusieurs personnes dans le magasin Hypercacher situé Porte de Vincennes où il tuait 4 d'entre elles. Il est finalement abattu lors d'un assaut du RAID et de la BRI le jour même.

Après plus de 5 années d'une instruction hors norme, du 2 septembre au 16 décembre dernier, s'est tenu le procès historique de ces attaques à laquelle la FENVAC était partie civile, représentée par Me Clarisse SERRE. Si les auteurs directs ont été tués, les 11 accusés se trouvant dans les box faisaient partie du réseau entourant A. COULIBALY et les KOUACHI. L'objectif des débats était notamment de déterminer si l'intention terroriste des tueurs était connue des accusés.

Le verdict a finalement retenu la qualification terroriste pour 4 d'entre eux, tandis que les 7 autres ont été condamnés pour associations de malfaiteurs sans ce caractère aggravant.

Seuls deux des accusés, A. POLAT et A. RAMDANI, ont fait appel de cette décision lundi et seront donc jugés à nouveau lors d'un prochain procès.

Aujourd'hui, et en raison du contexte sanitaire toujours très compliqué, un hommage était rendu lors de cérémonies marquées par la sobriété. En effet, le souhait des familles et des rescapés était de vivre ce moment dans l'intimité aux côtés notamment de la maire de Paris et du Ministre de l'intérieur. Réunis devant les plaques commémoratives, les hommages ont respectivement été rendus devant les locaux de Charlie Hebdo pour les 11 victimes y étant décédées, boulevard Richard-Lenoir pour le gardien de la paix Ahmed Merabet qui y a également perdu la vie et Porte de Vincennes pour les victimes de l'Hypercacher.

Vendredi 8 janvier, un hommage à Clarissa JEAN-PHILIPPE, policière municipale abattue il y a 6 ans par A. COULIBALY, était rendu à Montrouge, lieu de l'attaque, par le maire de la ville et la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, Marlène Schiappa.

Après le moment judiciaire historique que le procès a représenté et qui a marqué un nouveau tournant dans la reconstruction des rescapés et des proches des victimes, la FENVAC adresse tout son soutien et ses pensées les plus solidaires et rend hommage aux 17 personnes décédées il y a six ans.

Nous n'oublions pas.

